

REGLEMENT FINANCIER

L'Ecole Notre Dame est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Elle est gérée par l'OGEC, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, composée de bénévoles impliqués dans la vie de l'école. L'OGEC :

- assure le fonctionnement administratif et financier de l'école
- et est l'employeur des salariés (aide maternelle, secrétaire comptable) et les rémunère.

Le contrat avec l'Etat permet :

- Le versement par la mairie d'un forfait communal pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école.
- La prise en charge par l'Etat de la rémunération des enseignants et les charges sociales et fiscales y afférents (décret du 09.09.1975).

Les informations suivantes sont valables à compter du premier jour de la rentrée scolaire, soit <u>le 1^{er} septembre 2022</u>. Elles ont pour objet de préciser les frais de scolarité de L'Ecole Notre Dame et les modalités de règlement.

Montant de la rétribution scolaire pour l'année 2022-2023 :

La contribution des familles a été fixée cette année à 295€ euros par an et par enfant.

Les frais de scolarité comprennent :

- La rétribution scolaire : <u>275€</u>. Elle sert à assumer les frais liés à l'investissement, notamment des bâtiments, et les cotisations versées à l'UDOGEC (augmentation de 12,70€ par enfant cette année). Elle finance également la participation des élèves à la catéchèse, l'Eveil à la foi et la culture religieuse.
- Les frais liés aux projets particuliers de l'école (participation aux sorties scolaires, spectacles, ...):
 15€
- 3. L'assurance scolaire individuelle accident souscrite auprès de la Mutuelle St Christophe : <u>5€</u>

 Pour en savoir plus : https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

Modalités de paiement :

L'appel des contributions est mensualisé sur 10 mois, de septembre à juin, tout mois commencé sera totalement dû.

Pour une gestion simplifiée, faite par des parents bénévoles, nous vous demandons de les <u>régler PAR</u> PRELEVEMENT le 10 de chaque mois à compter de septembre 2022.

Si un prélèvement est impayé, il sera automatiquement représenté avec le prélèvement du mois suivant. Les frais bancaires seront facturés aux parents si le prélèvement automatique a été rejeté.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez en informer *le chef* d'établissement. Votre situation sera étudiée avec bienveillance et discrétion avec *le président* d'OGEC et vous-mêmes pour envisager des accords possibles.

Nous vous demandons de valider les conditions énumérées dans ce document en remplissant et en signant le coupon-réponse ci-joint **avant le 1**^{er} juillet.

Merci de votre compréhension et nous restons à votre disposition pour plus de renseignements.

COUPON REPONSE A RETOURNER AU PLUS TÔT

Nom du Père :		Prénom :	Prénom :	
Nom de la	Mère :	Prénom :		_
Adresse m	ail :			_
N° Télépho	one :	_		
	NOM de l'enfant	PRENOM de l'enfant	Classe 2022 - 2023]
				-
				_
La rétribution scolaire mensuelle pour votre famille sera de (29,50€ x nombre d'enfants)				
La retribution scolaire mensuelle pour votre familie sera de (29,50€ x nombre d'emants)				
Vous pouvez aussi soutenir les projets de l'école en faisant un don sur le site de l'Enseignement Catholique : https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/ qui vous donnera droit à une réduction d'impôts de 66% du montant donné (ex : pour un don de 100€, 66€ seront déduits de vos impôts). L'argent sera reversé à l'OGEC Notre Dame de St Denis.				
Madame, monsieur		acceptent les c	conditions du règlemen	nt financier
Signatures (précédé de bon pour accord) :				
Le	, Signature <u>des deux paren</u>	<u>lts</u> :		

En signant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la scolarité de mon enfant.

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par cette fiche, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet (<u>lien</u>) ou bien sur l'exemplaire papier qui vous sera transmis à votre demande.

ecolenotredame.fr

Les informations recueillies sur cette fiche sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'école dans le but de gérer la scolarité de votre enfant. Elles sont conservées pendant toute sa scolarité. Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Yannick GRELET – Mail: direction@stdenislachevasse-